

P1D – 18-05-2017

**Appel à candidature sur postes à profil  
Phase d'ajustement - Année scolaire 2017-2018**

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par : Dalila BROOKS (04.90.27.76.27)  
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

Un appel à candidature est lancé pour des postes à profil vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste (également en pièces jointes) peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité,
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le mardi 30 mai 2017**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1<sup>er</sup> degré - **pour le jeudi 1er juin 2017**.

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

**Recommandation :**

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache du directeur de l'établissement ou de l'IEN, afin d'identifier les éventuelles spécificités (sujétion spéciale, par exemple) et de prendre connaissance du projet de l'établissement.**
- **L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes**

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1<sup>er</sup> degré / Moyens - RH

## POSTES A PROFIL – PHASE D'AJUSTEMENT MOUVEMENT 2017

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

Les fiches de poste et la fiche de candidature sont consultables en ligne sur le portail intranet académique (PIA 1<sup>er</sup> degré) via l'adresse : <https://si1d.ac-aix-marseille.fr>, ainsi qu'au bulletin départemental.

Pôle 1<sup>er</sup> degré  
Moyens-RH

Dossier suivi par

Dalila BROOKS  
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone  
04 90 27 76 27  
04 90 27 76 68

Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
ce.mouvement-84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 84

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

### **1/ Poste de direction d'école REP+**

- 1 poste de direction école REP+ à l'EPU Jouve Pou du Plan à Carpentras

### **2/ Conseiller pédagogique :**

- 1 poste de conseiller pédagogique généraliste - Circonscription de Cavaillon  
Ce poste est offert à titre provisoire pour l'année scolaire 2017-2018

### **3/ Poste de plus de maîtres que de classes :**

- 1 poste à l' EPU Marie Mauron à Sarrians – Circonscription de l'Isle sur la Sorgue  
Ce poste est offert à titre provisoire pour l'année scolaire 2017-2018

\* *Les dates des commissions d'entretien vous seront communiquées ultérieurement.*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D

## FICHE DE POSTE Plus de maîtres que de classes

### Textes de référence :

- **Circulaire MEN n°2012-201 du 18 décembre 2012**
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)

### CADRE GENERAL

La mise en place de dispositifs « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie.

L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire. Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.

### MISSIONS

- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun des connaissances, des compétences et de culture ;
- Centrer son action sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (maîtrise de la langue orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire ;
- Répondre aux difficultés rencontrées par les élèves ;
- Favoriser la mise en œuvre de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe et en partenariat étroit (préparation, animation et régulations communes) avec le titulaire de la classe ;
- Assurer une cohérence des interventions sur l'ensemble du temps scolaire pour répondre à l'évolution des besoins des élèves ;
- Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.

### COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Adaptabilité ;
- Aptitude à travailler en équipe, notamment en partenariat étroit avec le titulaire de la classe ;
- Capacité réflexive pour mettre en œuvre les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins des élèves ;
- Volonté de s'engager dans une démarche innovante ;
- Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle experte et à la partager ;
- Capacité à s'impliquer dans des actions de formation pour développer une réflexion innovante et mutualiser des pratiques efficaces ;
- Maîtrise des outils informatiques.

**FICHE DE POSTE**  
**Poste de Directeur d'école en zone d'éducation prioritaire**  
**REP +**

Dans l'enseignement primaire, un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public.

La redéfinition des missions du service public d'éducation par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la priorité donnée à l'enseignement primaire dans la refondation, notamment par la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles, ainsi que la réorganisation de la formation des enseignants dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), conduisent à préciser les attributions du directeur d'école dans les trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, notamment les articles 2 à 4 du décret n° 89-122 du 24 février 1989 : le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

Références :

- loi n° 2013-595 du 8-7-2013 ; décret n° 89-122 du 24-2-1989 modifié ; arrêté du 28-11-2014
- circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014

<b>DISPOSITIF</b>	La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. Les missions des directeurs doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.
<b>POSTE</b>	Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire inscrites dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP +
<b>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</b>	Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein du dispositif de l'éducation prioritaire REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école conformément à la circulaire référencée ci-dessus ;
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.</li> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP +.</li> <li>- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.</li> <li>- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs.</li> <li>- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école.</li> <li>- Connaître les dispositifs d'accompagnement.</li> <li>- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.</li> <li>- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP +.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.</li> <li>- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.</li> <li>- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles</li> <li>- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.</li> <li>- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP +.</li> <li>- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</li> <li>- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.</li> <li>- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.</li> <li>- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP +.</li> <li>- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation</li> <li>- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires</li> <li>- Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.</li> <li>- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.</li> </ul>

## FICHE DE CANDIDATURE

NOM et Prénom : .....

Affectation actuelle : .....

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire

le :

Circonscription : .....

Adresse personnelle : .....

.....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Diplômes et date d'obtention : .....

---

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

Avis de l'IEN :

favorable  défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **vendredi 30 mai 2017**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1<sup>er</sup> degré **par mél** à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

## FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

**Direction d'école en zone d'éducation prioritaire REP+  
EPU F. Jouve Pou du Plan à Carpentras  
(décharge à 0.50)**

NOM et Prénom : .....

Affectation actuelle : .....

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  
le :

Pôle 1<sup>er</sup> degré  
Moyens-RH

Circonscription : .....

Dossier suivi par  
Gabriel Duboc

Adresse personnelle : .....

.....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Affectation depuis le 01/09/2014 :

- 2014-2015 : affectation : ..... Fonction exercée : .....
- 2015-2016 : affectation : ..... Fonction exercée : .....
- 2016-2017 : affectation : ..... Fonction exercée : .....

Liste d'aptitude aux fonctions de direction :  oui  non

Date d'obtention : .....

---

**Si ma candidature est retenue, je m'engage à accepter le poste obtenu  
Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique **pour le mardi 30 mai 2017**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1<sup>er</sup> degré par mél : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

**En raison de la spécificité du poste, l'enseignant devra exercer ses fonctions à temps complet.**

**FICHE DE POSTE**  
**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE**

P1D

<b>POSTE</b>	Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF, Poste affecté à la circonscription de Cavaillon
<b>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</b>	Collaborateur direct de l'IEN, placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, il exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN. Il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants (PE stagiaires, titulaires et des contractuels)
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les professeurs d'école débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines,</li> <li>➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription,</li> <li>➤ Conçoit et conduit des actions de formation continue et initiales (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles),</li> <li>➤ Aide à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'école ou de classe</li> <li>➤ Participe aux groupes de chantier départementaux</li> <li>➤ Assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN</li> <li>➤ Peut représenter l'IEN à sa demande lors de réunions institutionnelles sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire</li> <li>➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, maîtrise des outils d'évaluation,</li> <li>➤ Dispose d'aptitude à l'écoute et à la communication orale et écrite, de prendre les distances nécessaires, ainsi qu'à l'analyse et à la synthèse,</li> <li>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences,</li> <li>➤ Maîtrise l'outil informatique : traitement de texte, tableur, messagerie électronique, pour un usage autonome et efficace</li> <li>➤ Contribue par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage</li> </ul>
<b>SPECIFICITE</b>	La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, des qualités de discrétion et de disponibilité, un sens du contact et des responsabilités
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Nomination à titre provisoire
<b>Candidature</b>	Courriel : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr